

Jean-Pierre Gillis
Conseiller communal

rue Sous Stud 25
5300 Andenne

téléphone : 085-84.42.73
fax : 085-84.31.80

le 07 juillet 1995

Collège des Bourgmestre et Échevins

place des Tilleuls 1
5300 Andenne

Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Échevins,

Voulez-vous prendre en considération les questions suivantes concernant la nappe phréatique alimentant le captage de Tramaka, et y apporter réponses dans les meilleurs délais :

1. Le 29 janvier 1978, la Commission Eau concluait que "pour une exploitation (de la SA Carmeuse) au-delà de la cote 111, un jugement définitif ne pourra être porté que sur la base d'un volume suffisant d'informations scientifiques".
Cette Commission Eau est ensuite entrée en léthargie.
En février 1991, sous la pression des comités de riverains, le Bourgmestre d'Andenne la réanime.
Depuis lors, aucune conclusion ou information n'a à notre connaissance été publiée.
Question : Où en sont les travaux de la Commission Eau ?
Au stade actuel de cette Commission, dans quelle mesure la nappe phréatique de la Campagne de Seilles est-elle menacée ?
2. Par les conventions 78 & 91, la Ville d'Andenne marque son accord pour l'exploitation des gisements de Seilles, "pour autant que cette exploitation ne puisse en aucune façon menacer la nappe phréatique alimentant le captage de Tramaka".
Le 4 octobre 1994, par voie de presse (Vie Mosane), l'actuelle majorité socialiste se disait "opposée au franchissement de la voie Mouneresse, si celui-ci devait entraîner la disparition de la nappe phréatique".
De même, se disait-elle opposée à toute obligation "pour le contribuable de devoir suppléer à une éventuelle atteinte à la nappe".
Question : Le Bourgmestre et le Collège maintiennent-ils, face à la population, l'engagement qu'ils ont pris à de nombreuses reprises et jusqu'à tout récemment encore : "on ne touchera pas à l'eau !" ?
3. Le 15 juin dernier, la SA Carmeuse a entamé des carottages en face du quartier du Neufmoulin, en P bordure de la butte-tampon qui longe la route, et par conséquent dans une zone située entre la nappe phréatique et le captage de Tramaka.
Question : Ces carottages ont-ils un quelconque rapport avec la nappe phréatique ?
Si oui, lequel ? ... et si non, qu'annoncent ces carottages ?

Vous remerciant de votre diligence, je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Échevins, mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Gillis